

Dossier de presse
Octobre 2021



Les technologies spatiales au service de l'épuration de l'air

Dans les Etablissements Recevant du
Public



A l'hôpital



CONTACTS PRESSE : Scopus Communication
Sylvain Camus : sylvain.camus@scopuscommunication.fr - Port. : 06 12 16 38 60
Quentin Valançon : quentin.valancon@scopuscommunication.fr - Port. : 06 69 17 14 96

Une PME française à la pointe des technologies d'épuration de l'air et de désinfection

C'est en 2002 qu'Airinspace est créé en France à Elancourt (78) grâce au transfert de technologies de filtration de l'air utilisées dans la station spatiale internationale. La technologie plasma permet alors de détruire les microorganismes et les odeurs en consommant très peu d'énergie et contribue ainsi à la sécurité des spationautes.

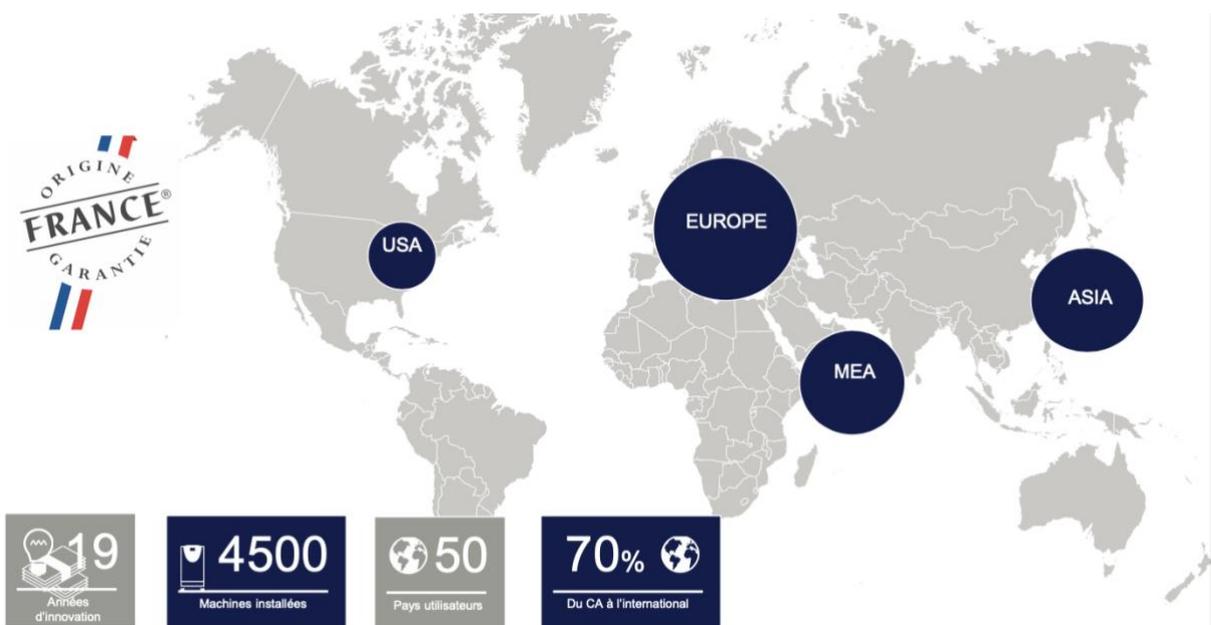
A partir de cette expertise unique, Airinspace se développe alors rapidement dans l'univers hospitalier jusqu'à être présente dans l'ensemble des CHU français et dans 50 pays à travers le monde.

Airinspace équipe les services les plus critiques comme les services d'hématologie, de maladies infectieuses, de greffes, de réanimation, de soins aux grands brûlés... Les équipements Airinspace visent à la fois le traitement de l'air et la désinfection.

Produire en France, un engagement historique

Depuis sa création, Airinspace produit l'ensemble de ses équipements en France grâce à 4 sites industriels à Romorantin (93), Pruniers (41), Saint Désir (14) et Bondy (93).

Tous les équipements sont certifiés Origine France Garantie par un organisme indépendant, c'est-à-dire que plus de 65% de la valeur est produite en France



2020, la Covid accélère le développement d'Airinspace

Très rapidement après l'identification du Sars-CoV-2, les experts identifient sa capacité à se transmettre par voies aériennes grâce aux aérosols, ces petites gouttelettes en suspension dans l'air.

En parallèle, les autorités sanitaires émettent des recommandations pour limiter la propagation du virus. Au-delà des gestes barrières, incontournables, les solutions d'épuration de l'air trouvent leur place dans les cas spécifiques où l'aération des espaces n'est pas suffisante ou ne peut être réalisée.

Fort de son expertise unique acquise en milieu hospitalier, Airinspace se développe alors sur deux axes :

- Les équipements Airinspace se déploient dans de **nouveaux services hospitaliers et médico-sociaux** pour contribuer à limiter la propagation du virus entre patients et auprès des soignants. Services Covid, Ehpad ou encore cabinets médicaux s'équipent progressivement.
- Airinspace développe en parallèle des équipements adaptés aux **Etablissements Recevant du Public**, à haute performance et respectant parfaitement les recommandations des autorités. Cantines scolaires ou d'entreprise, bar et restaurants, salles de sport ou encore crèches bénéficient d'équipements à haute performance.

En 2020, sous l'effet des besoins nouveaux d'épuration de l'air dans un nombre grandissant d'établissements, le chiffre d'affaires d'Airinspace aura plus que triplé en un an.



Menncy, équipement des crèches, des écoles et des bureaux de vote

« La question de la qualité de l'air restera fondamentale même après la fin de la pandémie. Nous voulons équiper toutes les structures municipales de la petite enfance et toutes les cantines scolaires » a déclaré Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Menncy.

Pourquoi installer un épurateur d'air ?

Le ministère de la Santé se veut particulièrement vigilant sur la qualité de l'air intérieur. En effet, nous passons la majeure partie de notre temps à l'intérieur et de nombreuses substances peuvent être émises par les matériaux de construction, les appareils à combustion, la pollution extérieure et même la respiration des personnes. La qualité de l'air dépasse largement la seule question de la limitation de la propagation du virus de la Covid-19.

Des obligations réglementaires qui s'amplifient pour les ERP

Dès 2009, le Plan National Santé Environnement 2 (PNSE 2), les autorités ont mis en place un plan de surveillance de la qualité de l'air intérieur. Désormais cette surveillance est obligatoire dans certains établissements recevant du public

- Depuis le 1er janvier 2018 : dans les lieux d'accueil des enfants de moins de 6 ans (crèches, écoles maternelles...) et écoles primaires ;
- Depuis le 1er janvier 2020 : dans les collèges, lycées et accueils de loisirs.

En étant parfaitement conscients de la qualité de l'air intérieur, les gestionnaires d'ERP peuvent ensuite envisager des plans d'action visant à réduire la pollution de l'air intérieur, notamment grâce à des équipements d'épuration lorsque cela se justifie.

Des recommandations sanitaires de plus en plus précises

Le 21 mai 2021, le Haut Conseil en Santé Publique a publié son avis relatif au recours des unités mobiles de purification de l'air dans le cadre de la maîtrise de la diffusion du Sars-CoV-2 dans les espaces clos. Il préconise en premier lieu de mettre en place une stratégie environnementale de maîtrise de la qualité de l'air par l'aération/ventilation dans chaque établissement recevant du public pour réduire le risque de transmission du SARS-CoV-2.

En cas d'utilisation d'unités mobiles de purification de l'air, le HCSP préconise notamment :

- le recours à des purificateurs d'air mobiles équipés de filtres H13 ou H14
- de réaliser, pour chaque implantation, une étude technique préalable permettant de définir le nombre d'appareils à prévoir pour assurer une filtration suffisante de l'air de la pièce à traiter en prévoyant au minimum de filtrer chaque heure 5 fois le volume du local.

Pour sa part, les lignes directrices de l'OMS préconisent d'abaisser la concentration moyenne annuelle en particules fines $PM_{2,5}$ dans l'air à $10\mu g/m^3$,

Les épurateurs d'air Airinspace pour les établissements recevant du public

Fort de son expérience acquise en milieu hospitalier, Airinspace a développé deux épurateurs d'air parfaitement adaptés aux établissements recevant du public et d'une très grande efficacité pour éliminer les particules et virus présents dans l'air.

- Ils sont **puissants** et offrent des débits très importants, jusqu'à 2000m³/h. C'est une caractéristique importante qui conditionne l'efficacité de purification de l'air. Le taux de recyclage de l'air minimum recommandé pour les ERP est de 5, ce qui signifie que le volume d'air de la pièce doit être traité par le purificateur d'air au minimum 5 fois par heure. Pour une salle de 40 m² avec un plafond à 3m, soit 120m³, un débit de 600 m³/h minimum est requis pour respecter les recommandations.
- Ils sont **efficaces** car équipés de filtres HEPA H14, filtrant des particules de taille jusqu'à 800 fois plus petites que le diamètre d'un cheveu
- Ils sont **silencieux**. Leur niveau sonore est évalué au Laboratoire National d'Essai LNE selon la norme internationale ISO EN 3744. Par comparaison il est similaire à celui d'un lave-vaisselle haut de gamme. En outre les modèles COCOON, grâce à leur structure en bois massif, disposent d'une meilleure atténuation du bruit que leur cousin l'HEPA Dôme.
- Ils **n'émettent aucun sous-produit** : sans photocatalyse, ni UV ni aucun autre procédé physico-chimique comme préconisé par l'INRS, ils présentent une parfaite innocuité.



HEPA Dôme

Efficacité et faible encombrement pour tous les ERP.

Caractéristiques techniques

- Rétention des micro-organismes, aérosols et particules fines
- Efficacité : 4 filtres HEPA H14
- Puissance : jusqu'à 2 000m³/h
- Silence : inférieur à 45 dB(A) à 1 000m³/h
- Innocuité : Zéro sous-produit
- Applications : cabinets dentaires, salles d'attente patients, écoles, restaurants d'entreprise, bureaux, salles de réunion...



COCOON

Un design naturel plus pour s'intégrer dans les lieux de vie. Cocoon est directement décliné de HEPA Dôme.

Caractéristiques techniques

- Rétention des micro-organismes, aérosols et particules fines
- Efficacité : 3 filtres HEPA H14
- Puissance : jusqu'à 1 500m³/h
- Silence : inférieur à 40 dB(A) à 750m³/h
- Innocuité : Zéro sous-produit
- Applications : restaurants, bars, discothèques...
- Equipements additionnels : Chargeur de téléphone intégré, enceinte Hi-Fi bluetooth en option



Fiche d'identité

Airinspace en bref

- 2002 : Création d'Airinspace sur la base de l'exploitation d'un brevet concernant un système de traitement de l'air utilisé par la station MIR et la station spatiale internationale
- Siège social à Elancourt (78)
- Les équipements Airinspace
 - o Purificateurs d'air haute performance pour les établissements de santé, et les ERP
 - o Chambres modulaires d'isolement ou de protection pour les patients fragiles ou infectieux
 - o Bulle pour les patients immunodéprimés
 - o Dispositifs de Désinfection des Surfaces par Voie Aérienne (DSVA)
- Certifications : Origine France Garantie, ISO 9001, ISO 13485
- Référencé UGAP



Chiffres clés

- 100% des CHU français clients Airinspace
- 50 pays utilisateurs
- 70% du chiffre d'affaires réalisés à l'international
- 4 500 machines installées

Stéphane Chatenet - CEO

Ancien rugbyman, homme de conviction et d'engagement, il dirige Airinspace depuis 2011.

Passionné par les problématiques de santé et de santé publique, Stéphane Chatenet a réalisé l'ensemble de sa carrière au sein d'entreprises liées à la maîtrise de la qualité sanitaire des fluides. D'abord au sein de Gelman Sciences, fabricant de filtres pour l'industrie pharmaceutique puis chez Pall Corporation, spécialiste du traitement de l'eau. Il a ensuite dirigé Hygitik, entreprise spécialisée dans la prévention des infections à l'hôpital.



Les thèmes de prédilection de Stéphane Chatenet

- Maîtrise des risques infectieux liés à l'environnement
- Entrepreneurat / succès d'une PME française innovante à l'international
- Transfert de technologies
- Leadership

CONTACTS PRESSE : Scopus Communication

Sylvain Camus : sylvain.camus@scopuscommunication.fr - Port. : 06 12 16 38 60
Quentin Valançon : quentin.valancon@scopuscommunication.fr - Port. : 06 69 17 14 96